

Henri Boyer
Université Montpellier III

POUR UNE HISTOIRE SOCIOLINGUISTIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE. NORMATIVISATION ET NORMALISATION DU FRANÇAIS SUR LA LONGUE DURÉE

Si l'on observe le développement de la langue française, il est clair que la *normativisation linguistique* est allée de pair avec la *normalisation sociolinguistique*, en relation avec les orientations politiques et les nouveaux besoins communicatifs de l'Etat monarchique en construction au cours du XVI^e siècle. Et il est non moins clair que les processus de normativisation et de normalisation ont accompagné l'unification linguistique du territoire, et l'ont doit même penser qu'ils en ont été les conditions fondamentales. Si bien que l'on peut considérer que les deux processus, l'un concernant les fonctionnements normés du français et l'autre la relation de la langue du Roi, puis celle de la République aux autres langues concurrentes sont inspirés par une même idéologie sociolinguistique, que l'on a qualifiée ailleurs d'*unilinguisme* (voir par ex. Boyer 2000) et qui a opéré dès l'émergence du français comme langue de la communication sociale et sur la longue durée, selon deux dimensions solidaires: un *unilinguisme intralinguistique* qui impose de respecter l'intégrité de la langue française, sa «pureté», et un *unilinguisme interlinguistique* qui vise à imposer l'exclusivité sociétale du français sur les territoires de la France.

Mots-clés: politique linguistique, langue française, unilinguisme, patois, représentation sociolinguistique, idéologie sociolinguistique, normalisation sociolinguistique, normativisation sociolinguistique, épilinguisme

Parler de *normativisation* d'une langue c'est faire référence au processus appelé aussi communément *codification* ou si l'on se réfère aux analyses de S. Auroux, «grammatisation» au sens de: «processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base de deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire» (Auroux dir. 1992: 28). C'est donc faire référence à la définition et à la mise en œuvre indispensables, pour un idiome qui vise l'institutionnalisation comme langue de plein

exercice d'une société, de formes normées, aussi bien de l'ordre de la graphie que de la phonétique, de la syntaxe ou du lexique. En principe ce processus qui, pour ce qui concerne l'Europe, s'est déroulé au cours des XVe-XVIe siècles (Baggioni) se doit d'être en synergie¹ avec le processus appelé normalisation² lequel concerne l'extension des fonctions sociales d'une langue et son champ communicationnel. Ainsi une langue ne peut être pleinement normalisée, c'est-à-dire être langue d'enseignement et utilisée dans tous les domaines de la vie de la communauté que si elle a au préalable été normativisée, pourvue d'un standard et de normes d'usage afférentes.

Si l'on observe le développement de la langue française, il est clair que la *normativisation linguistique* est allée de pair avec la *normalisation sociolinguistique*, en relation avec les orientations politiques et les nouveaux besoins communicatifs de l'Etat monarchique en construction au cours du XVIe siècle. Et il est non moins clair que les processus de normativisation et de normalisation ont accompagné l'unification linguistique du territoire, et l'on doit même penser qu'ils en ont été les adjuvants fondamentaux, si bien que l'on peut considérer que les deux processus, l'un concernant les fonctionnements linguistiques du français et l'autre la relation de la langue du Roi aux autres langues concurrentes, sont inspirées par une même idéologie sociolinguistique, que l'on a qualifiée ailleurs d'*unilinguisme* (voir par ex. Boyer 2000) et qui a opéré dès l'émergence du français comme langue de la communication sociale et sur la longue durée, selon deux dimensions solidaires: un *unilinguisme intralinguistique* qui impose de respecter l'intégrité de la langue française et un *unilinguisme interlinguistique* qui vise à imposer l'exclusivité sociétale du français.

Pas de concurrence

La traduction de l'unilinguisme ici, c'est bien entendu l'*unification linguistique du territoire*, qui coïncide avec l'histoire sociolinguistique de la France et qui se confond avec la construction de l'Etat national commencée sous la Monarchie (dès ses débuts), mais accélérée sous le régime républicain, à partir de la Révolution.

Cette histoire, c'est l'histoire d'une *domination linguistique* qui a connu plusieurs phases, depuis un état de plurilinguisme effectif (et de concurrence sociolinguistique ouverte, en particulier dans le domaine

1 Mais parfois dissocié dans le temps pour des raisons autres que sociolinguistiques.

2 Sur les concepts de normativisation-normalisation, singulièrement en situation diglossique, on doit se reporter à la modélisation catalane de la sociolinguistique appliquée. Voir par exemple Aracil 1965, Vallverdú 1980, Boyer 1991.

littéraire pour ce qui concerne la langue d'oc) jusqu'à un état contemporain de quasi monolinguisme (si l'on considère l'héritage idiomatique et non les nouvelles pratiques qui surgissent à partir d'interventions glot-topolitiques militantes, comme dans les «calandretas», les «bressolas», les «ikastolas» ou les «diwans»), en passant par divers stades de *pluridiglossie*.

Si ce processus d'unification linguistique a tendu à imposer durant l'Ancien Régime la langue du Roi comme unique langue administrative de l'Etat monarchique, il a imposé à partir de la Révolution la langue française comme seule langue *nationale*. Cette imposition trouvera son expression juridique la plus claire dans les dernières années du XXe siècle, avec cette inscription dans la Constitution française, à l'occasion de la révision de 1992 (motivée par la ratification du traité de Maastricht): «La langue de la République est le français». Il s'agit désormais de l'article 2 de la Constitution lequel, on le sait, semble faire problème pour la signature de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. Durant le débat à propos de la révision constitutionnelle, la majorité des parlementaires réunis en Congrès ont rejeté un amendement clairement anti-jacobin mais somme toute modéré, qui proposait d'ajouter à la phrase «La langue de la République est le français» l'énoncé: «dans le respect des langues et cultures régionales et territoriales de France».

On mentionne souvent, comme date du déclenchement de la politique d'unification linguistique de l'Etat monarchique français l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François 1er en 1539. En réalité, il s'agit d'un repère plutôt administratif mais devenu effectivement date symbolique: plusieurs études consacrées à cette période en domaine occitan ont montré qu'avant 1539, la majorité des actes notariaux étaient rédigés en français et non plus en latin ou en vernaculaire (voir par exemple Nacq 1979).

En fait, c'est bien la Révolution française qui est le moment-clé de la *légitimation* d'une unification linguistique en faveur du français, même si l'ambition de certains révolutionnaires de mettre en œuvre une authentique planification linguistique n'a pu se concrétiser à ce moment-là. (Boyer, Gardy éd. 1985; Schlieben-Lange 1996; Boyer 1999)

On sait que, dans un premier temps, en 1790, les Décrets de l'Assemblée sont traduits dans les diverses langues de France (cf. l'entreprise Dugas dans le Sud) et qu'une importante production textuelle de type propagandiste publiée dans ces langues apparaît un peu partout, singulièrement en domaine occitan (voir Boyer, Gardy, 1989). Cependant, au même moment, l'Abbé Grégoire lance sa célèbre enquête («une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne»)

dont l'objectif fondamental est clairement énoncé au détour d'une des questions (la question 29): «détruire entièrement le(s) patois» (De Cer-teau *et al.* 1975).

Ce mot de «patois» venait d'être consacré par l'*Encyclopédie* comme un désignant discriminatoire, stigmatisant pour les langues de France autres que le français, seule langue reconnue «nationale».

En réalité, avec son enquête, non seulement Grégoire cherche à prendre toute la mesure de la pluralité sociolinguistique, mais il condamne à terme cette pluralité comme obstacle à une communication politique satisfaisante, obstacle donc à la Révolution. Son rapport de mai 1794, authentique déclaration de politique linguistique, développe d'une certaine façon l'objectif déjà inscrit dans l'enquête de 1790, de manière encore plus explicite. L'intitulé est on ne peut plus clair: «Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française».

Ce texte est une pièce de première importance dans la quête de l'*uni-linguisme*:

1. Il illégitime le pluralisme linguistique. La pluralité, en la matière, c'est le désordre. Grégoire parle de 30 «patois» différents. Il ajoute pour frapper les esprits que dans les contrées méridionales, «le même cep de vigne a trente noms différents»... Cette pluralité désordonnée s'oppose à l'«usage invariable» du français.

2. Il illégitime le pluralisme linguistique du point de vue fonctionnel, du point de vue communicationnel. L'usager du seul «patois» ne peut pas communiquer avec tous les citoyens. De même, les «patois dressent des barrières qui gênent les mouvements du commerce et atténuent les relations sociales». Qui plus est, l'accès au nouveau langage politique fait problème car «si dans notre langue [= le français, seul digne de cette dénomination] la partie politique est à peine créée, que peut-elle être dans des idiomes [qui] sont absolument dénués de termes relatifs à la politique»...

3. La seule langue légitimée est donc le français, pour des raisons fondamentalement politiques: c'est «la langue de la liberté», la seule qui permette de «fondre tous les citoyens dans la masse nationale» à la différence des «idiomes féodaux»: le français est la langue de l'ordre nouveau, révolutionnaire, les patois sont des survivances de l'ordre ancien. On sait que cet argument sera longtemps invoqué.

Un autre député, Barère, avait d'ailleurs prononcé, dans un rapport présenté au nom du Comité de Salut Public un réquisitoire similaire devenu célèbre: «Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-ré-

volution parle italien, et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur».

Cependant, un seul texte réglementaire important en matière d'usage linguistique fut adopté par la Convention à la suite d'un rapport de Merlin de Douai (faisant référence à l'ordonnance de Villers-Cotterêts): la loi du 2 thermidor an II (20 juillet 1794) qui stipulait qu'aucun acte ne pourrait désormais être écrit qu'en français et qui prévoyait des sanctions pénales pour les infractions commises par «tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du gouvernement».

Ainsi, malgré le rapport de Talleyrand (1791) à la suite duquel fut créé le Comité d'Instruction Publique chargé du développement des écoles primaires à travers la France, malgré le décret adopté à la suite du Rapport de Barère déjà cité, qui prévoyait la nomination d'instituteurs de langue française dans les départements non exclusivement francophones, ce n'est que la Troisième République, un siècle plus tard, qui mettra en œuvre avec le succès que l'on sait, la politique scolaire d'unification linguistique rêvée par la Révolution, grâce à l'institution d'une École publique *gratuite, obligatoire et laïque*.

Pas de déviance

Il s'agit de l'autre face de l'*unilinguisme* français qui nous intéresse ici, complémentaire de la lutte permanente (et efficace à partir de la fin du XIX^e siècle) pour l'unification linguistique: l'obsession de l'*uniformisation de l'usage de LA langue*, par le respect scrupuleux d'une norme unique, du Bon Usage. Et du reste, ce n'est pas un hasard si l'Ordonnance de Villers-Cotterêts est édictée durant les débuts de la période de *normativisation* de la langue française, que D. Trudeau (Trudeau 1992) fait aller de 1529 (date de la publication de *Champ Fleury* de Geoffroy Tory) à 1647 (date de la publication des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas).

A. Decrosse observe fort justement que «la politique linguistique énoncée par François 1^{er} et l'Humanisme [...] verrouillera l'enceinte de la nation sur l'Etat et l'amour de la langue française». Et au XVII^e siècle se «produit une entrée définitive de l'Etat dans la représentation de la langue; centrage et norme résorbent toute incomplétude de la langue française vis-à-vis des langues savantes et la généalogie du français s'y stabilise dans tous les discours sur le *bon* et le *vrai* usage, qui procède de l'hégémonie «*étatique sur les usages de la communauté nationale*» (Decrosse 1986: 174-175; je souligne).

Ce diagnostic est largement partagé: ainsi G. Schöni, par exemple, observe que le XVII^e siècle grammairien et son représentant le plus mar-

quant, Vaugelas, auront une responsabilité considérable dans l'avènement d'attitudes puristes et figées face à la langue. En effet, des lors que l'objectif principal de telles entreprises est de fournir des règles d'usage, toute ambition de culture se trouvera reléguée à l'arrière plan pour laisser le champ libre à un ensemble de prescriptions, dont les actuelles «chroniques de langage» - et leur refus de prendre en compte les changements dans l'usage- sont le prolongement (Schöni 1988: 25-26).

Ph. Caron et D. Kibbee montrent bien comment et pour quelles raisons (peu «scientifiques») Vaugelas dans sa Préface aux *Remarques sur la langue française* «[explicite en 1647] le modèle absolutiste de son défunt patron [Richelieu], un modèle très contesté par le mouvement des frondes»: «Cette vision de la norme qui, éjectant le Parlement, place la Cour du Roi en position dominante, les bons auteurs en garant, [...] et enfin la grammaire en ultime recours lorsqu'on ne sait pas trancher, a certainement sa source dans l'histoire des relations tendues entre les deux lieux-clés de l'exécutif, le Roi et son conseil d'un côté, le Parlement avec ses chambres techniques de l'autre».

Ainsi «Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, et encore plus au début du XVII^e, le pouvoir du palais et de la bourgeoisie parisienne diminue au point où on arrive à l'absolutisme sous Louis XIII et Louis XIV. La norme linguistique est très sensible au pouvoir, et la norme explicitée dans les textes s'aligne de plus en plus sur celle de la cour [...]. Après une première période où la réforme de la justice a créé une norme tempérée, mitoyenne entre la Cour du Roi et la Cour du Parlement, la centralisation du pouvoir chez les Bourbons a progressivement exclu la langue du palais de la nouvelle norme, en faveur de la langue de la cour. La norme linguistique spontanée cède à la norme linguistique explicitée, une norme reflétant l'image de l'autorité» (Caron et Kibbee, à paraître).

Ce processus, fondateur des langues modernes, s'est donc développé en France de manière singulière. On peut dire que la *normativisation* a subi dans ce cas une dérive: au lieu d'installer des normes grammaticales, lexicales, orthographiques... *ouvertes*, indispensables à la maturité de la communauté linguistique, à la *normalisation* de ses usages, on a sacralisé *une* norme du français, on a idéalisé *un* usage puriste de la langue, on a institutionnalisé - et donc solidifié - *le* Bon Usage, et ce, bien entendu, en phase avec la confirmation d'une tendance profonde à l'unification ethnolinguistique en faveur du seul français (qu'on vient d'évoquer). Il est clair que *le* français et son *unique* usage *légitime* ont conjointement et totalement partie liée à l'Etat, dès son entrée dans l'époque moderne. L'unification politico-administrative de la France s'est incontestablement appuyée sur *une seule* langue *uniformisée*.

L'Académie française est créée, par Richelieu, en 1635: c'est précisément au XVII^e siècle, âge d'or de l'Etat monarchique absolutiste, qu'on observe le mieux ce phénomène singulier de «verrouillage» de la «grammatisation»: un idéal de langue (très circonscrit du point de vue sociologique) tend à se fossiliser et on voit s'installer sous les plumes *autorisées* la religion d'une langue française dont on a cru bon de penser qu'elle était (déjà !) arrivée «au plus haut point de son excellence» (Peletier du Mans, 1549, cité dans Auroux dir. 1992: 362). Dès lors tout ce qui va apparaître comme une menace contre la perfection de la langue sera *a priori* refusé, rejeté, stigmatisé.

Ce *fétichisme de la langue*, dénoncé par Bourdieu et Boltanski (1975), installé durablement dans l'imaginaire collectif des Français (un authentique *Sur-Moi* sociolinguistique) est bien le produit de l'unilinguisme. Et l'on peut considérer, à la suite de ce qui vient d'être dit, que cette *construction* idéologique est constituée de quelques *représentations partagées*, parfaitement solidaires (Boyer 1990 et 1998; voir également Martinet 1969, Gardy et Lafont 1981, Decrosse 1986, Knecht 1993, Houdebine 1994), qui peuvent être ainsi identifiées:

- une représentation hiérarchique des langues historiques, selon laquelle seules certaines langues (le français en tout premier lieu) seraient dotées d'un «génie» et auraient plus que d'autres le droit d'être utilisées sans limitation d'espace ni de domaine et auraient donc vocation à «l'universalité». Bien entendu, selon cette représentation, *langue* s'oppose à *dialecte*; la plus basse des «conditions» (linguistiques) étant en France le *patois*, (c'est-à-dire en fait une non-langue);
- une représentation politico-administrative de la *langue*, qui, pour ce qui concerne le français, confond langue «nationale» et langue «officielle», ne tolère qu'un autre statut (d'une classe politico-administrative inférieure), celui de langue «régionale» (voire «locale») et qui a obtenu une légitimation constitutionnelle en 1992 avec le fameux énoncé de l'article 2: «*La langue de la République est le français*» (c'est moi qui souligne);
- une représentation élitiste (fantasmée) de *LA langue* française qui considère que l'état de perfection qu'aurait atteint cette même langue ne cesserait de se dégrader. D'où l'obsession puriste d'un «bon usage» (de nature profondément scripturale) qui vise à exclure la variation/l'hétérogénéité (pourtant inhérentes à une activité linguistique collective normale) sous diverses désignations stigmatisantes: «charabia», «petit nègre», «baragouin» ... ou à les juguler par rejet à la périphérie à l'aide d'une opération de repérage-codification. *La langue* est ainsi posée comme idéalement immuable, inaltérable, in-

dépendante pour ainsi dire de la communauté d'usagers, une langue dont l'intégrité est sans cesse menacée *de l'intérieur* par ses usagers (certains? la plupart? de plus en plus? les jeunes surtout?) et aussi *de l'extérieur* (par les emprunts, par exemple: dans la dernière période les emprunts à l'angloaméricain).

Ces trois représentations *de base* (il s'agit d'un dispositif minimal auquel peuvent s'intégrer d'autres représentations) s'articulent donc pour constituer une *idéologie* dont la vocation a été/est de promouvoir l'unilinguisme dans ses deux orientations solidaires: *interlinguistique* et *intra*linguistique.

P. Knecht observe que «la normalisation [si l'on adopte notre modélisation, il s'agit ici de *normativisation*] du XVIIe siècle, qui a marqué l'évolution du français moderne jusqu'à nos jours, a été beaucoup trop restrictive» et que «si l'histoire de la norme française [s'était] déroulée selon une logique interne, à l'écart des contraintes imposées par les structures du pouvoir», «un autre observateur que Vaugelas aurait pu se situer dans la continuité du XVIe siècle, lorsque les écrivains plaidaient en faveur de l'accueil de mots et de tournures de toutes les régions pour enrichir la langue, et considérer que la norme du langage de France devait permettre à un plus grand nombre de s'y reconnaître» (Knecht 1993: 79-82).

De même A. Martinet déplorait-il les effets pervers de l'unilinguisme français en dénonçant ce qu'il appelait un «malthusianisme linguistique séculaire» des Français, nourri d'un purisme des origines, en matière de néologie. Pour lui, si l'emprunt à l'anglo-américain a été si abondant dans les dernières décennies, il ne faut pas chercher de coupable hors de France: ce sont les Français eux-mêmes (sous l'influence de leurs grammairiens), qui ont été élevés dans le respect du *statu quo* normatif, dans la crainte de forger de nouveaux mots, de faire fonctionner la productivité du système (Martinet 1969).

Et en fait l'entreprise institutionnelle récente (dernier tiers du XXe siècle) d'*aménagement linguistique* (terminologique en particulier), qualifiée par C. Hagège de néologie «défensive» (Hagège 1987) n'est que l'aveu d'une impuissance collective de la base, d'un handicap des usagers de la langue³.

3 A partir du décret de 1972 «relatif à l'enrichissement de la langue française» et la mise en place des fameuses *commissions de terminologie*, plusieurs dizaines d'arrêtés et de circulaires de terminologie ont été publiés au *Journal Officiel de la République Française* concernant de nombreux domaines (santé et médecine, informatique, audiovisuel et publicité, défense, urbanisme et logement, économie et finance, génie génétique, ingénierie nucléaire, télécommunications, sciences et techniques de l'agriculture, etc.). (*Journal Officiel de la République Française* 1994) Que dire des résultats obtenus par cette entreprise de «néologie défensive», ponctuée par

Sur une faute de français de M. Mitterrand

par PIERRE BOURGEADE (*)

DANS la lettre qu'il a adressée à M. Laurent Fabius au moment où celui-ci quittait ses fonctions (*le Monde* du 22 mars), M. François Mitterrand, président de la République, écrivain, ami d'écrivains et apôtre de la francophonie, a commis une faute de français qui, à ma connaissance, n'a pas été relevée, mais dont il n'est pas interdit aux lecteurs du *Monde* (dans chacun desquels, on le sait, un grammairien sommeille) de chercher l'explication.

M. Mitterrand écrit en effet à M. Fabius, après avoir loué « la lucidité, le courage et la maîtrise de soi » dont celui-ci a fait preuve à la tête du gouvernement (on ne peut s'empêcher de penser que le chef de l'Etat a mis quelque malice dans le choix qu'il a fait de ces substantifs appliqués à un homme à qui, il y a neuf mois, il enjoignait de faire la lumière sur une affaire trop longtemps demeurée obscure, et qui, peu après, se déclarait de lui-même « troublé » par la visite d'une personnalité étrangère à Paris) : « *Nul doute que vous soyez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France.* »

Cette phrase est fautive, car si, dans notre langue, l'expression du doute exige l'emploi du subjonctif, l'absence de doute fait, évidemment, que la phrase doit demeurer à l'indicatif.

Le chef de l'Etat doutant de l'avenir de M. Fabius eût été justement fondé à dire : « *Je doute que vous*

soyez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France », mais n'en doutant pas, il aurait dû dire : « *Nul doute que vous serez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France.* »

Faute par ignorance, ou faute d'inattention ?

S'agissant de M. Mitterrand, on peut rejeter sans hésiter ces deux hypothèses.

Il s'agit plutôt, simplement, d'un lapsus... mais l'on sait, depuis Freud, que le moindre lapsus est significatif.

M. Mitterrand estime sincèrement que M. Fabius aura l'occasion, dans un avenir plus ou moins proche, de mettre ses qualités au service de la France (d'où l'utilisation de l'expression « *nul doute* »), mais, au fond de lui-même, dans son inconscient, il est loin d'en être persuadé (d'où l'emploi, fautif, mais révélateur, du subjonctif) (1).

(1) Le mot *subjonctif* (du latin *subjonctivus* : « attaché sous », c'est-à-dire, subordonné) a la même signification que le mot *subjectif* (du latin *sub-jectivus* : « placé sous », c'est-à-dire, dépendant du sujet lui-même).

Le mode subjonctif exprime le doute, car il exprime une opinion personnelle au sujet, que le réel peut-être ne confirme pas ou ne confirmera pas, alors que l'expression par le sujet de la réalité objective se fait par le mode indicatif... que l'on pourrait appeler objectif.

(*) Ecrivain.

J'illustrerai cet aspect de l'unilinguisme sur lequel je viens de m'étarder : le refus de la variation, du changement, le poids coercitif de la norme puriste, et je le ferai à partir d'un texte de Pierre Bourgeade, écri-

le vote de deux lois : la loi Bas-Lauriol en 1975 et la Loi Toubon en 1994 ? S'il est clair que les peines encourues pour infraction à la loi Bas-Lauriol étaient dérisoires et donc peu efficaces, la pertinence sémiotique des néologismes de substitution proposés par les Commissions de terminologie n'est pas du tout un élément accessoire.

Ainsi, si « baladeur » a pu s'imposer facilement (face à « walkman »), si « parrainage » (« sponsoring ») et « VTT » (« Vélo Tout Terrain » : « mountain bike ») sont en bonne voie, si « logiciel » est un franc succès (face à « software »), on comprend aisément que « présonorisation » n'ait pas supplanté « play back » pas plus que, du moins dans l'usage courant, « message publicitaire » n'a supplanté « spot ».

vain prolix et polymorphe né en 1927 et décédé en 2009 dont la notoriété n'a jamais été au Zénith mais qui a joui semble-t-il, d'une certaine reconnaissance de ses collègues écrivains. Curieusement, descendant de Jean Racine, par sa mère... Le détail est piquant, si on l'associe à la tribune reproduite ci-après, publiée dans le célèbre quotidien du soir *Le Monde* (27 mars 1986), gardien comme chacun sait, d'une certaine tenue scripturale, en particulier pour ce qui concerne la langue.

Que dire de ce court texte, entre discours épilinguistique plaisant et observation grammaticale pointilleuse ? qu'il est révélateur de cet unilinguisme version normativiste dont la genèse est indissociable de l'absolutisme monarchique et qu'il est du reste produit en réaction à un fait d'écriture d'un personnage politique de premier plan, républicain, certes, et particulièrement lettré mais que les humoristes avaient baptisé Dieu. En quoi ? en ce qu'il semble être issu précisément de la pression – de l'obsession - normative qui habite en France tout homme de plume digne de cette appellation et qui prétend à la fonction de gardien de la norme. Relever une faute commise par le Dieu-Président, est pour lui un devoir. Mais est-ce bien une faute ? car si on refuse la «faute par ignorance» ainsi que la «faute d'inattention», il n'y a place que pour le fait du Prince... baptisé «lapsus».

Il y a bien là une indulgence coupable mais qui n'a en fin de comptes d'autre résultat que de... légitimer le Bon Usage en donnant un bel exemple de ce syndrome bien français qu'est l'*épilinguisme*: la tentation permanente du discours élitiste sur la langue française.

Un fait sociolinguistique récent a pu paraître contrarier la quête jusque là sans faille de l'*unilinguisme*, en particulier dans sa dimension intralinguistique: il s'agit de la dissidence ethnosociolinguistique des jeunes des périphéries urbaines (plus particulièrement de la région parisienne), la plupart nés dans des familles immigrées (d'origine maghrébine ou d'Afrique noire bien souvent) qui ont entrepris de maltraiter avec virtuosité et systématisme les normes du français (prosodiques, grammaticales mais surtout lexématiques...), en particulier avec l'utilisation de procédés argotiques anciens ou plus récents: le *verlan* en premier lieu (Bachmann et Basier 1984, Méla 1991, Boyer coord. 1997). Néanmoins, le *dispositif représentationnel* dont il a été question plus haut veillait au grain, sous diverses modalités: pour ce qui concerne la «langue des cités», les médias (écrits essentiellement) se sont chargés d'un abondant «cadrage» idéologique et se sont ainsi livrés à une «codification» des contre-normes (au grand dam des déviants) et finalement à un stéréotypage en bonne et due forme, essentiellement autour du *verlan* (Boyer 1994)...

Bibliographie

- Aracil 1965: Ll. V. Aracil, *Conflit linguistique et normalisation dans l'Europe nouvelle*, Nancy: CUE.
- Auroux (dir.) 1992: S. Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, T. 2, Liège: Mardaga.
- Bachmann, Basier 1984: C. Bachmann, L. Basier, Le verlan: argot d'école ou langue des keums ?, *Mots*, 8, Paris: Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 169-187.
- Baggioni 1997: D. Baggioni, *Langues et nations en Europe*, Paris: Payot.
- Bourdieu 1976: P. Bourdieu, Les modes de domination, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2-3, Paris: Editions de Minuit, 122-132.
- Bourdieu, Boltanski 1975: P. Bourdieu, L. Boltanski, Le fétichisme de la langue, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 4, Paris: Editions de Minuit, 2-32.
- Boyer 1987: H. Boyer, Sociolinguistique et politique linguistique. L'exemple catalan, *Etudes de Linguistique Appliquée*, 65, Paris: Didier Erudition, 69-88.
- Boyer, Gardy 1989: H. Boyer, Ph. Gardy édés., *La question linguistique au Sud au moment de la Révolution française*, Lengas, 17-18, Montpellier: Section française de l'Association Internationale d'Etudes Occitanes.
- Boyer 1990: H. Boyer, Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques, *Langue française*, 85, Paris: Larousse, 102-124.
- Boyer 1991: H. Boyer, *Langues en conflit*, Paris: L'Harmattan.
- Boyer 1994: H. Boyer, Le jeune tel qu'on en parle, *Langage et Société*, 70, Paris: Maison des Sciences de l'Homme, 85-92.
- Boyer (coord.) 1997: H. Boyer (coord.), Les mots des jeunes. Observations et hypothèses, *Langue française*, 114, Paris: Larousse, 126.
- Boyer 1998: H. Boyer, La part des représentations partagées dans la dynamique des conflits sociolinguistiques, *V Trobada de Sociolingüistes Catalans* (Barcelona, 24-25 avril 1997), Barcelona: Generalitat de Catalunya-Departament de Cultura, 183-190.
- Boyer 2000: H. Boyer, Ni concurrence, ni déviance: l'unilinguisme français dans ses œuvres, *Lengas*, 48, Montpellier: Université Paul-Valéry, 89-101.
- Caron, Kibee et (à paraître): Ph. Caron, D. Kibee, Les images de l'autorité en matière de langue en France (1453-1647), à paraître.
- De Certeau et al. 1975: M. de Certeau et al., *Une politique de la langue*, Gallimard: Paris.
- Decrosse 1986: A. Decrosse, Généalogie du français: purisme et langue savante, in: M-P. Gruenais coord, *Etats de langue*, Paris: Fondation Diderot/Fayard, 159-201.
- Gardy, Lafont 1981: Ph. Gardy, R. Lafont, La diglossie comme conflit: l'exemple occitan, *Langages*, 61, Paris: Larousse, 75-91.
- Hagège 1987: C. Hagège, *Le français et les siècles*, Paris: Odile Jacob, Coll. Points.

Houdebine 1994: A.M. Houdebine, De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique. Aspects théoriques et méthodologiques, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 20/1-2, Louvain-la-Neuve: Peeters et Institut de Linguistique, 31-40.

Knecht 1993: P. Knecht, Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogénèse du français, *Inventaires des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies*, John Libbey: Paris.

Martinet 1969: A. Martinet, *Le français sans fard*, Paris: PUF.

Mela 1991: V. Mela, Le verlan ou le langage du miroir, *Langages*, 101, Paris: Larousse, 73-94.

Schlieben-Lange 1996: B. Schlieben-Lange, *Idéologie, Révolution et uniformité de la langue*, Liège: Pierre Mardaga.

Schöni et al. (dirs) 1988: G Schoeni et al. (dir.), *La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières*, Neuchâtel et Paris: Delachaux et Niestlé.

Trudeau 1992: D. Trudeau, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris: Editions de Minuit.

Valleverdu 1980: F. Valleverdu, *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelona: Edicions 62.

Анри Боаје

ЗА СОЦИОЛИНГВИСТИЧКУ ИСТОРИЈУ ФРАНЦУСКОГ ЈЕЗИКА. ДУГОРОЧНА НОРМАТИВИЗАЦИЈА И НОРМАЛИЗАЦИЈА ФРАНЦУСКОГ

Резиме

Посматрањем развоја француског језика јасно се уочава да се *језичка нормативизација* одвијала упоредо са *социолингвистичком нормализацијом*, у складу са политичким оријентацијама и новим комуникативним потребама монархије у развоју током XVI века. Није мање приметно ни да су процеси нормативизације и нормализације пратили језичку унификацију територије, а намеће се и да су били и њен главни услов, дотле да се може сматрати да су ова два процеса – један који се односи на нормирању употребу француског језика, а други на однос језика Краља, а потом и језика Републике, према другим конкурентским језицима – надахнута истом социолингвистичком идеологијом, која је квалификована као *унилингвизам* (видети нпр. Боуер 2000) и која дела од самог издвајања француског као језика друштвене комуникације и то у дугорочном смислу, према два солидарним димензијама: *интрајезичком унилингвизму*, који намеће поштовање интегритета француског језика, његове „чистоте“, и *интерјезичком унилингвизму*, који тежи да наметне социјеталну ексклузивност француског језика на целокупности територија Француске.

Примљено: 28. 1. 2011.